

Sont présents : M. André Chouinard, maire
M^{mes} Juliette Côté, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
MM. Raymond Malenfant, conseiller
Gilbert Morneau, conseiller
Francis Pelletier, conseiller
Est absente : Mme Chantal Pelletier, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION N° 2012-09-178

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2012-09-179

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2012

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2012-09-180

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2012

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2012 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2012-09-181

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que les comptes totalisant 185 658,39 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 09-2012 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait lecture du résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2012-09-182

CONFIRMATION DU PRIX DES ABRASIFS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MTQ

Considérant les soumissions reçues pour la fourniture d'abrasifs pour la prochaine saison d'entretien hivernal des routes du ministère des Transports du Québec.

Considérant le prix de revient d'une tonne d'abrasifs.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de confirmer le prix de l'abrasifs à 8,60 \$ la tonne dans le cadre du contrat liant la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et le ministère des Transports du Québec, portant le numéro 850825494 et consistant au déneigement et au déglacage des routes 232, 295 et 296.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2012-09-183

APPUI AU MAINTIEN DE QUATRE CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES POUR L'EST-DU-QUÉBEC

Considérant la *Loi électorale canadienne*.

Considérant les pouvoirs confiés à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec*.

Considérant l'importance de la *Loi* et le respect de celle-ci par la *Commission*.

Considérant le dépôt, le 16 juillet 2012, d'une nouvelle carte électorale fédérale par la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec*.

Considérant l'intention manifestée par la Commission de diminuer de quatre à trois les circonscriptions de l'Est-du-Québec par un redécoupage des limites territoriales de celle-ci.

Considérant que la présente refonte de la carte électorale fédérale aura, si elle est appliquée telle que déposée par les commissaires, pour conséquence notable de créer, dans l'Est-du-Québec, trois circonscriptions qui seront les plus peuplées du Québec sur les 78 que comportera la nouvelle carte.

Considérant la géomorphologie du territoire de l'Est-du-Québec, incluant les MRC de Montmagny et de l'Islet, de 48 845 km² habité par ses 335 450 électeurs, composé de 186 municipalités et trois réserves indiennes qui sont réparties géographiquement sur l'ensemble du territoire.

Considérant que la refonte proposée affecte un principe fondamental de la *Loi*, soit le respect des « Communautés d'intérêts » entre autres, en éliminant la circonscription électorale fédérale de Haute-Gaspésie-la Mitis-Matane-Matapédia et en morcelant le territoire de celle-ci d'une manière qui ne correspond pas à notre avis aux principes de la *Loi*.

Considérant que les MRC sont des entités créées par le gouvernement du Québec suivant des critères respectueux des réalités sociales et économiques régionales et qu'il est de première importance d'en préserver l'intégralité à tous les paliers de gouvernements.

Considérant que le rôle essentiel du député consiste à assurer la représentativité de tous les électeurs de manière effective et non théorique et que ce rôle sera amputé par le fait que les nouvelles circonscriptions seront les plus grandes en termes de territoire et de population.

Considérant l'importance pour un élu de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de sa population.

Considérant que les projections démographiques de la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales* sont basées sur 20 ans et que la révision de la carte électorale se fait aux dix ans.

En conséquence, sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que les membres présents du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec :

Rejettent la proposition d'abolir une circonscription électorale dans l'Est du Québec et, en particulier, de faire de la Gaspésie une seule circonscription sous-représentée à la Chambre des communes.

Demandent à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec, le Parlement du Canada et le Gouvernement du Canada, de maintenir intactes la délimitation actuelles des circonscriptions électorales fédérales de Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, de la Haute-Gaspésie-La-Mitis-Matane-Matapédia et de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les-Basques.

Demandent de maintenir l'ensemble du territoire de la MRC de Témiscouata dans une même circonscription.

Demandent d'adapter le nombre d'électeurs aux réalités de chacune des régions.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2012-09-184

RAPPEL AU TRAVAIL DE LA BRIGADIÈRE SCOLAIRE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'entériner le rappel au travail de madame Céline Castonguay à titre de brigadière scolaire pour l'année scolaire 2012-2013. La contribution de la municipalité s'élève à 600 \$ sur un budget total de 2 700 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ – GALA DE L'ENTREPRISE

Les élus s'entendent pour acheter une publicité dans la revue Vitalité économique dans le cadre du Gala de l'entreprise qui aura lieu à Squatec en octobre prochain. Ladite publicité coûte 268 \$ plus les taxes et ses dimensions sont celles d'une carte professionnelle.

RÉSOLUTION N° 2012-09-185

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS BPR – MODIFICATION DU PLAN D'INTERVENTION ET À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Considérant l'inspection de la conduite d'égout domestique de la rue du Lac réalisée par la firme spécialisée Veolia.

Considérant les résultats de cette inspection, soit la présence de corrosion, des conduites déchirées, des défauts d'assemblage, des joints décalés ou ouverts, etc.

Considérant l'état de la conduite d'égout sur la rue de la Plage selon les données du plan d'intervention.

Considérant l'évaluation budgétaire de la firme BPR pour réaliser les travaux.

Considérant les subventions disponibles pour ces travaux.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de mandater la firme BPR pour modifier le plan d'intervention ainsi que la programmation des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2012-09-186

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS BPR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PIQM - CONDUITES

Considérant les travaux à réaliser sur les rues de La Plage et du Lac.

Considérant les subventions disponibles pour ces travaux.

Considérant les possibilités qu'offre le nouveau volet 1.5 du *Programme infrastructures Québec-Municipalités*.

Considérant que pour obtenir l'aide financière du PIQM, une demande doit être adressée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Considérant la connaissance de notre dossier d'infrastructures que détient BPR.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de mandater la firme d'ingénieurs BPR pour préparer et déposer une demande d'aide financière dans le cadre du nouveau volet 1.5 du *Programme infrastructures Québec-Municipalités*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION À RÉALISER AUX IMMEUBLES DE L'OMH

La directrice générale dépose une résolution adoptée par le conseil d'administration de l'OMH le 13 juin 2012 à propos d'une soumission de l'entrepreneur Marcel Charest et fils, au montant de 228 500 \$ pour la réfection de l'édifice situé au 25, rue Saint-Michel.

RÉSOLUTION N° 2012-09-187

RÉVISION BUDGÉTAIRE - OMH

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le budget 2012 révisé de l'OMH. La modification concerne l'ajout d'un montant de 235 400 \$ pour des dépenses à capitaliser. Cette somme sera financée, remboursable sur 20 ans. La contribution de la municipalité est donc répartie sur la même période. Enfin, la contribution de la municipalité pour 2012 demeure à 18 112 \$ pour les activités de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2012-09-188

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PATINOIRE

Considérant l'état actuel des bandes de la patinoire.

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de procéder aux travaux, ce qui signifie d'acheter les matériaux requis et de recruter une personne pour travailler avec notre préposé aux terrains, Ghislain Fournier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2012-09-189

VENTILATEUR À INSTALLER DANS LA CUISINE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'accepter la proposition de Claude Samson et le mandater pour qu'il installe le ventilateur proposé et le conduit vers l'extérieur du bâtiment. Le tout est évalué à environ 500 \$.

Adoptée à la majorité des conseillers présents. Pour : 4 Contre : 1

CONSEIL DES MAIRES – SÉANCE DU 20 AOÛT 2012

Les membres du conseil ont reçu copie du résumé de la séance du conseil des maires du 20 août 2012. Il est classé sous la cote 114-240.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N° 2012-09-190

FÉLICITATIONS À MONSIEUR JEAN D'AMOUR

Sur la proposition de Juliette Côté, les membres du conseil municipal offrent leurs félicitations à monsieur Jean D'Amour, pour son élection à titre de député de Rivière-du-Loup/Témiscouata, suite au scrutin du 4 septembre dernier.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2012-09-191

FÉLICITATIONS À MADAME PAULINE MAROIS

Sur la proposition de Raymond Malenfant, les membres du conseil municipal offrent leurs félicitations à madame Pauline Marois, pour son élection à titre de première ministre du Québec, suite au scrutin du 4 septembre dernier.

Adoptée à l'unanimité.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Danielle Albert, directrice générale

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 30.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale